

**Communiqué de presse**  
*Mardi 11 mai 2021*



## **Lancement en Nouvelle-Aquitaine de l'appel à projets « Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes »**

**Fabienne Buccio**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, **Alain Rousset**, président de la Région Nouvelle-Aquitaine, et **Patrick Martinez**, directeur régional de la Banque des Territoires en Nouvelle-Aquitaine, ont signé, le **22 avril 2021**, la **convention régionalisée du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 3 « Ingénierie de Formations Professionnelles et d'offres d'Accompagnement Innovants » (IFPAI)** et publient ce jour l'appel à projet.

Déclinaison régionale du Programme d'investissements d'avenir, l'appel à projet IFPAI encourage, particulièrement dans le contexte actuel de crise sanitaire, la **production de solutions innovantes** pour répondre tout à la fois aux **problématiques de formation et de recrutement** des secteurs d'activité en mutation, en transformation et en évolution, comme à celles des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi confrontés à des risques de décrochage, de précarisation et d'obsolescence de leurs compétences.

### ***Quels types de projets attendus ?***

Les projets attendus sont des **projets partenariaux d'ingénierie de formations et/ou d'accompagnement innovantes répondant directement à un besoin exprimé par les entreprises** dans une des 19 filières priorisées par la Région Nouvelle-Aquitaine<sup>1</sup>. Les secteurs d'activité relevant du plan de transitions et de reconquête technologique, Nouvelle-Aquitaine Rebond sont également ciblés.<sup>2</sup>

Les actions proposées s'adressent à un public large notamment aux salariés, aux demandeurs d'emploi, aux personnes en reconversion professionnelle ainsi qu'aux publics fragilisés par la crise, aux alternants, jeunes en insertion, et aux dirigeants des entreprises concernées par des problématiques de recrutement et de formation.

---

<sup>1</sup> Filières incluses dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

<sup>2</sup> Les ressources et les énergies alternatives - L'industrie - L'agriculture et l'agroalimentaire - Les services, notamment hôtellerie-restauration - La santé et le soin, la gestion de la dépendance - Le numérique

Elles peuvent se décliner en différentes formes : **ingénierie de formation** pour répondre à des besoins émergents identifiés par les acteurs économiques, des **actions facilitant la mobilité et la transition professionnelle**, des **actions innovantes** dans l'organisation des formations et la formation de formateurs.

### ***A qui s'adresse l'AAP ?***

Les projets doivent être portés par un **consortium** d'acteurs impliquant nécessairement **des entreprises et des organismes de formation** privés ou publics, de formation continue ou initiale.

### ***Quelle est la nature de l'aide ?***

L'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine engagent à parité un budget global de **12,5 M€**. **Les projets doivent être pérennes** et présenter un **seuil minimal de 500 k€ de dépenses éligibles**.

Des attentes précises concernent les modalités de co-financement : une contribution d'au moins 30% par les entreprises associées, un taux d'intervention maximal de 50% d'aide publique IFPAI et la possibilité d'y adjoindre des aides européennes, territoriales, d'organisations professionnelles ou d'OPCO. **La durée du financement** maximale est de 3 ans.

### ***Quelles démarches ?***

- Déposer un dossier complet à la Caisse des Dépôts et Consignations, opérateur de l'appel à projet (cf adresse ci-dessous)
- Répondre aux différents critères de sélection<sup>3</sup> du comité de pilotage régional
- Se soumettre si besoin à une audition par un jury Etat-Région Nouvelle-Aquitaine-CDC

**Une seule adresse de publication de l'appel à projets, de retrait du cahier des charges et du dossier de candidature, ainsi que de dépôt des candidatures :**

<https://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/>

### ***Calendrier :***

- 1<sup>ère</sup> vague de sélection : clôture au 30 novembre 2021 à 12h ;
- 2<sup>nde</sup> vague de sélection : clôture au 6 mai 2022 à 12h.
- Possibilité d'une 3<sup>ème</sup> vague en fonction des disponibilités des crédits.

### **À propos du Programme d'investissement d'avenir (PIA)**

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations. »

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

 @SGPI\_avenir

---

<sup>3</sup> Les critères sont détaillés dans le cahier des charges.

## **À propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur-mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour en savoir plus : <http://www.banquedesterritoires.fr>

Twitter: @BanqueDesTerr

### **Contacts presse :**

#### Préfecture de région :

Sophie Billa ou Agathe Nougé - 05 56 90 60 18 / [pref-communication@gironde.gouv.fr](mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr)

#### Région Nouvelle-Aquitaine :

Rachid Belhadj - 05 57 57 02 75 / [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)

#### Banque des Territoires Nouvelle-Aquitaine - Groupe Caisse des Dépôts :

Pascale Artaz - 05 56 00 01 93 / [pascale.artaz@caissedesdepots.fr](mailto:pascale.artaz@caissedesdepots.fr)